

Les Cahiers des Dix



Les Trois-Rivières (1535-1634)

Léo-Paul Desrosiers, M.S.R.C.

Number 11, 1946

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080167ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080167ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desrosiers, L.-P. (1946). Les Trois-Rivières (1535-1634). *Les Cahiers des Dix*, (11), 63–95. <https://doi.org/10.7202/1080167ar>

Les Trois - Rivières (1535-1634) ⁽¹⁾

Par LÉO-PAUL DESROSNIERS, M.S.R.C.

Le jeudi, 7 octobre 1535, l'*Emérillon* vient se poser par le travers du Saint-Maurice. Gentilshommes et matelots qui le montent reviennent de Montréal où la population indienne leur a fait grand accueil. Ils s'arrêtent maintenant en face des îles dont la situation avancée dans le fleuve sollicite leur attention.

Jacques Cartier est leur chef et il tient la plume du scribe. Il ne mentionne que quatre îlots sur les six qui remplissent la bouche de la rivière. A cette dernière, il donne le nom de Fouez, ou plutôt peut-être de Foix, comme il a appelé le lac Saint-Pierre, le lac d'Angoulême. Et, distinction particulière, il place tout de suite dans les armoiries des Trois-Rivières, l'une de ces croix de bois dont peu de villes canadiennes peuvent s'enorgueillir. Voici la phrase qui donne cette preuve de noblesse:

« Et pour ce que l'une d'icelles îles s'avance audit fleuve, et la voit-on de loin, ledit capitaine fit planter une belle grande croix sur la pointe d'icelle. » (173.)

C'est l'île Saint-Quentin. Jacques Cartier n'érige aucune croix plus à l'ouest dans le pays; Montréal même ne partagera pas cet honneur. Ce grand geste exécuté, Jacques Cartier tente d'explorer le Saint-Maurice. « . . . Et commanda apprêter les barques pour aller, avec marée, dedans icelle rivière, pour voir le parfond et nature d'icelle, ce qui fut fait. » (173). Il s'avance donc dans la Mauricie, il ne s'ar-

(1) Les indications entre parenthèses ont la signification suivante:

(C)—Oeuvres de Champlain dans l'édition de la Société Champlain;

(S)—Sagard dans l'édition Tross;

(C.L.C.)—Chrestien Le Clercq *Premier établissement de la Foi*; et *Les Relations des Jésuites*, édition de Québec, 1858.

rêtera que lorsque le cours d'eau devient agité et paraît manquer de profondeur aux rapides des Forges.

En remontant le Saint-Laurent, Jacques Cartier avait dressé une description excellente de ce que l'on peut appeler la région trifluvienne. Elle est savoureuse comme le prouve l'extrait suivant: « Durant lequel temps, avons vu et trouvé d'aussi beau pays, et terres aussi unies que l'on saurait désirer, pleines (comme est dit), des beaux arbres du monde, savoir: chênes, ormes, noyers, pins, cèdres, pruches, frênes . . saules, osiers, et force vignes, qui est le meilleur, lesquelles avaient si grande abondance de raisins, que les compagnons en venaient tous chargés à bord. Il y a pareillement force grues, cygnes, outardes, oies, canes, alouettes, faisans, perdrix, merles, mauvis, tourtres, char-donnerets, serins, linottes, rossignols . . et autres oiseaux, comme en France, et en grande abondance. » (144-5.)

L'Emérillon hisse de nouveau ses voiles et atteint Québec le lundi onze octobre.

Droite sur la pointe de son île, la croix de bois demeure quelques années dans la solitude. Roberval, l'aventurier, et Jacques Cartier passeront devant elle quelques années plus tard, courant à la recherche d'un fabuleux royaume du Saguenay dont le mirage est né dans leur imagination de paroles mal comprises prononcées par des Indiens. Puis ce sera le silence pendant des *décades et des décades*.

Soudain surgit un jovial capitaine, natif de Saint-Malo, habitant d'Honfleur, qui s'appelle François Gravé, sieur du Pont, ou Pont-Gravé tout court, ou bien encore Le Pont, marchand et pilote de navire. Les pêcheurs français connaissent bien maintenant le Golfe; ils ont pêché la morue et fait la traite à Terre-Neuve tout d'abord; puis ensuite sur le littoral de l'estuaire; et maintenant ils se rendent depuis plusieurs années à Tadoussac où viennent les rencontrer les tribus indiennes qui savent qu'on y peut troquer des pelleteries contre des marchandises de traite. Et, une année que l'on doit fixer un peu avant 1600, les sauvages du fleuve et de l'Outaouais n'arrivent pas, ou bien François Gravé veut devancer ses concurrents. Il remonte alors

le Saint-Laurent en cherchant des canots dans toutes les anses du rivage. Il les rencontre enfin aux Trois-Rivières et la traite prend place sur l'une des îles. Voilà en effet ce que dit Champlain lorsqu'il raconte l'entreprise du sieur Chauvin, de Normandie, et la construction d'une habitation à Tadoussac en 1600. Pont-Gravé est à ce moment l'animateur de l'expédition: c'est lui qui a porté Chauvin à demander le monopole de la traite, c'est lui qui le dirige et qui le conseille.

Un débat s'engage: l'un veut élever son poste de traite à Tadoussac et Pont-Gravé s'y oppose énergiquement; ce dernier n'aime pas cette localité froide, perdue, sans horizon; il connaît, lui, de bien meilleurs emplacements, il sait où trouver des climats plus tempérés. il remontre plusieurs fois à son chef qu'il faut « aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant été en un autre voyage jusques aux trois-rivières, pour trouver les sauvages, afin de traiter avec eux. » (C. 3-308.) Il plaide si énergiquement que ses partenaires décident de visiter les lieux; et « le sieur de Mons fit le même voyage pour son plaisir, avec ledit sieur Chauvin, qui était de la même opinion que Gravé. » (C. 3-309.) Pont-Gravé, Chauvin, De Mons, visitent donc les Trois-Rivières en 1600 avec le dessein d'y ériger une habitation. Toutefois, la saison est avancée, Chauvin se voit obligé de construire à Tadoussac, faute de temps, et ainsi durant l'hiver suivant se produira la tragédie que l'histoire a enregistrée.

Trois années plus tard, en 1603, Pont-Gravé accompagne aux Trois-Rivières un voyageur encore plus illustre: Champlain. Tous deux remontent le fleuve solitaire, « dans un petit bateau fort léger; » cinq matelots les conduisent. C'est la fin de juin. Une guerre terrible a eu lieu; les Iroquois n'habitent plus la Nouvelle-France; les canots nombreux ne sillonnent plus le fleuve; les groupes de wigwams ne donnent plus de vie aux rivages. C'est le silence.

Avec son application précise et méthodique, Champlain, qui n'est encore qu'un observateur pour le Roi de France, note toutes ses découvertes. Il quitte l'île Saint-Eloi, en face de Batiscan, « cotoyant toujours la bande du nord tout proche terre »; il examine la rive basse,

couverte de beaux arbres, la végétation plus avancée qu'aux rapides du Richelieu, un adoucissement de la température. Enfin, il atteint l'embouchure du Saint-Maurice. Lui, il fait bien le compte de toutes les îles, « trois desquelles, dit-il, sont fort petites, et les autres de quelques cinq à six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. » Il étudie particulièrement celle du milieu qui « commande aux autres . . . Elle est élevée du côté du sud, et va quelque peu en baissant du côté du nord. » (C. 1-135.)

A l'imitation de son illustre devancier, Jacques Cartier, Champlain fait apprêter un « esquif » afin de « voir plus avant. » Et voici le résultat de son exploration: « Nous ne fîmes pas plus d'une lieue, dit-il, que nous rencontrâmes un sault d'eau fort étroit, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne pûmes passer plus outre. » Il décrit encore les rivages: « toute la terre que je vis aux abords de ladite rivière va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins et cyprès, et fort peu d'autres arbres. » (C. 1-137.)

Champlain étudie enfin les avantages des Trois-Rivières pour la guerre et pour la traite des pelleteries. En cette année 1603, le conflit ancien entre l'Iroquoisie et la Coalition laurentienne bat son plein depuis longtemps. Lorsque les navires sont arrivés à Tadoussac, quelques semaines plus tôt, mille guerriers montagnais, algonquins et etchemins célébraient une grande victoire qu'ils venaient de remporter sur leurs ennemis à l'embouchure du Richelieu. Ils avaient tué une centaine d'hommes. Au même endroit, Champlain verra dans quelques jours un camp d'Indiens du Canada attendant de pied ferme les adversaires du sud qui pourraient se présenter. Mais ces hostilités empêchent la libre circulation sur le fleuve, et surtout elles sont un obstacle au mouvement des fourrures qui descendent déjà de l'Ontario et de la Huronie pour la traite de Tadoussac. Champlain pense donc aux moyens à prendre pour assurer la liberté de la navigation aux Indiens qui apportent des fourrures aux Français. Et comme le Richelieu est déjà la route des invasions, les Trois-Rivières lui paraissent tout de suite l'endroit stratégique pour les contenir. Voici ce qu'il dit à ce sujet: « Ce serait à mon jugement un lieu propre

à habiter, et pourrait-on le fortifier promptement, car la situation est forte de soi, et proche d'un grand lac qui n'en est qu'à quelques quatre lieues . . . Aussi que l'habitation des Trois-Rivières serait un bien pour la liberté de quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdits Iroquois, leurs ennemis, qui tiennent toute ladite rivière de Canada bordée: mais étant habitée, on pourrait rendre lesdits Iroquois et autres sauvages amis, ou à tout le moins sous la faveur de ladite habitation, lesdits sauvages viendraient librement sans crainte et danger. » (C. 1-137.) En un mot, la construction d'un poste aux Trois-Rivières paraît en 1603 à Champlain un excellent moyen d'imposer la paix aux Iroquois, ou sinon, de protéger les flottilles d'Indiens qui descendent de l'Outaouais et du Haut Saint-Laurent pour venir aux factoreries françaises. C'est une phrase qu'il ne faut pas oublier: les combats de 1609 et de 1610 feront perdre aux Iroquois le goût de venir au Saint-Laurent; mais quand ils recommenceront leurs incursions en 1633, Champlain construira son poste aux Trois-Rivières.

Lui qui s'informe de tout, il apprend « par le rapport des Sauvages, » qu'en remontant le Saint-Maurice, on peut atteindre, après avoir franchi un portage, une rivière qui se jette dans le lac Saint-Jean et revenir à Tadoussac par le Saguenay. Ce renseignement intéresse grandement le géographe que demeure toujours Champlain et il conçoit tout de suite le projet, dont il parlera souvent, de faire ce voyage pénible et long.

Après une étude attentive de la localité, il part le samedi 27 juin 1603. Et, pendant que la barque avance, il termine la description de la région trifluvienne. Il note les rivages bas, mouillés d'eau, couverts d'une vigoureuse forêt d'arbres clairsemés; le promeneur pourrait y circuler librement. Le 29 juin, il pénètre dans le lac; et, comme c'est la fête de saint Pierre, cette nappe d'eau perd son beau nom de lac d'Angoulême, pour devenir le lac Saint-Pierre d'aujourd'hui.

Champlain ne s'arrêtera de nouveau au même endroit qu'en 1609. Il quitte les rapides Richelieu le trois juillet et il arrive aux « trois rivières, qui est un fort beau pays, rempli de quantité de beaux ar-

bres. » Il répète en partie sa description de 1603. De nouveau, les « sauvages du pays » lui expliquent en détail la route qui des Trois-Rivières conduit à Tadoussac par l'arrière-pays québécois; ils énumèrent les chutes; ils affirment que le principal portage entre les deux bassins compte quatre ou cinq lieues, puis qu'on entre « dans un autre lac (Saint-Jean), où le Sacqué (Saguenay) prend la meilleure part de sa source. » De plus, aux sources mêmes du Saint-Maurice, « il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayant de demeure arrêtée, et qu'ils voient la mer du Nord en moins de six journées. (C. 2-72-3-4.) Cette fois, Champlain communique aux Indiens son dessein d'accomplir lui-même ce vaste périple; et ceux-ci promettent de l'accompagner. Pour le moment, il est accompagné de nombreux guerriers algonquins et hurons; il prend part à une expédition de guerre de la Coalition laurentienne contre les Iroquois; dans quelques jours, il remontera le Richelieu, découvrira le lac qui porte aujourd'hui son nom et livrera son premier combat contre les grands ennemis de la colonie.

L'année suivante en 1610, des guerriers montagnais l'attendent à Tadoussac; il leur promet de se joindre de nouveau à leur expédition de guerre. Mais en retour, la bataille une fois livrée, « ils me mèneraient découvrir les trois rivières, jusques en un lieu où il y a une si grande mer qu'ils n'en voient point le bout, (baie d'Hudson) et nous en revenir par le Saguenay audit Tadoussac: et leur demandai s'ils avaient encore cette même volonté: ils me dirent qu'oui: mais ce ne pouvait être que l'année suivante: ce qui m'apporta du plaisir. » (C. 2-119.)

Les Montagnais qui remettent ainsi Champlain d'année en année, l'accompagnent maintenant à Québec au nombre de soixante. Ils séjournent quelques jours à côté de l'Habitation, puis ils partent pour les Trois-Rivières « 30 lieues plus haut que Québec, où je leur avais promis de les aller trouver, et quatre barques chargées de marchandises, pour traiter de pelleteries » (C. 2-121.) Champlain les suit le 14 juillet; il trouve aux Trois-Rivières les barques chargées d'articles de traite, les Montagnais et quelques Algonquins. Il aborde. Les

Montagnais sont heureux de le revoir, ils le supplient de prendre place dans leurs canots, pour prendre part au prochain combat, car ne sont-ils pas de vieux amis?

Arrivé le 17 juin, Champlain part des Trois-Rivières le 18 en compagnie des guerriers de la Coalition laurentienne. Tous avancent rapidement jusqu'au lendemain; et alors se produit la seconde bataille à laquelle Champlain prend part, au Cap de la Victoire, sur la rive sud du fleuve, un peu en amont de l'embouchure du Richelieu.

En 1613, en remontant l'Outaouais, Champlain découvrira un autre périple qui aboutit aux Trois-Rivières. Passant le 6 juin à l'embouchure de la Gatineau, les Indiens lui signaleront qu'en remontant cette rivière, ils atteignent les sources du Saint-Maurice qui les conduit aux Trois-Rivières; « . . . Quelquefois, dit-il, ces peuples passent par cette rivière pour éviter les rencontres de leurs ennemis, sachant qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accès. » (C. 2-267.) Cet immense détour a donc servi déjà; il servira plus tard encore lorsque les Iroquois infesteront tellement l'Outaouais inférieur et le Saint-Laurent que les Hurons et les Algonquins ne pourront se rendre par cette route aux Trois-Rivières ou à Québec sans risquer la mort.

Et maintenant la question se pose: existe-t-il maintenant, a-t-il existé aux Trois-Rivières, avant 1634, l'année de la fondation officielle, une bourgade, ou un village, ou un groupement d'Indiens? Quelle en était la physionomie exacte? La réponse n'est pas facile à donner, et, selon les époques, elle exige bien des nuances.

Il est acquis qu'en 1535, lors du voyage de Jacques Cartier, aucun village n'occupait cet emplacement. Le grand voyageur n'en signale aucun, et pourtant, il débarque sur les îles et il explore le Saint-Maurice sur une distance de quelques milles.

Mais un témoignage irréfutable indique que soit précédemment, soit subséquemment, une bourgade palissadée s'érigéait sur l'île Saint-Quentin. C'est celui du père Paul Le Jeune, supérieur des Jésuites du Canada. En 1634, il se rend aux Trois-Rivières pour y établir une résidence de son ordre et pour administrer les sacrements

aux Français: « Le séjour, écrit-il, est fort agréable . . . Notre habitation (est) élevée sur une plate-forme naturelle, qui a vue sur la grande rivière, » ou le « roi des fleuves. » Il est ébahi du nombre et de la grosseur des éturgeons qu'on y pêche; puis le 5 novembre, il fait une expédition qu'il raconte ainsi: « J'allai voir les reliquats d'une bonne palissade, qui a autrefois entouré une Bourgade, au lieu même où nos Français ont planté leur Habitation . . . On voit encore le bout des pieux tout noirs; il y a quelques arpents de terre défrichée où ils cultivaient du blé d'Inde. » (1635-15.) Ce hameau fortifié a probablement existé entre 1535 et 1600. Il était peut-être iroquois, il était peut-être aussi algonquin. Sagard affirme nettement que ce dernier peuple a vécu pendant un temps dans des hameaux palissadés. Le père Le Jeune dira des Indiens des Trois-Rivières: « Pour autant que leurs prédécesseurs ont eu autrefois une bonne bourgade en cet endroit, qu'ils ont quittée pour les invasions des Iroquois leurs ennemis. » (1634-12.) Elle a probablement été incendiée au cours des longues guerres qui ont sévi entre la Coalition laurentienne et les Iroquois, guerres qui ont commencé en 1570. De plus amples suppositions sont possibles, mais elles sortiraient d'un cadre purement historique.

Quel aspect présente le lieu des Trois-Rivières de 1603 à 1634? Les documents sont plus nombreux pour cette période. Mais, malheureusement, ils sont presque tous enfermés dans l'oeuvre de deux historiens, Sagard et Chrestien Le Clercq, qui sont loin, tous deux, d'être des guides sûrs. Le second surtout est vivement attaqué aujourd'hui. Et Champlain qui ferait autorité, ne fournit que des détails bien maigres.

Ainsi, quand Champlain passe aux Trois-Rivières en 1603, en 1609, en 1610, quand il y vient plus tard, année après année, pour la traite, il ne parle pas clairement d'un groupe ou d'un rassemblement d'Algonquins qui vivrait là de façon continue ou même d'une façon intermittente. Parfois, on peut déduire de son texte que certains renseignements qu'il obtient, viennent des sauvages du lieu, de ceux qui

habitent là, soit une partie de l'année, soit toute l'année; cette déduction serait légitime, mais enfin le fait n'est point indiqué de manière nette.

Le premier témoignage que personne ne peut contester vient du père Charles Lalemant. En 1626, il écrit à son frère Jérôme; il lui parle des Algonquins et des Montagnais qui mènent une existence nomade et vivent en forêt six mois par année à la poursuite du gibier; et il ajoute ce qui suit: « Les autres six mois de l'année, vingt ou trente (familles) s'assemblent sur le bord de la rivière (le Saint-Laurent), près de notre habitation, (à Québec), autant à Tadoussac, et autant à quarante lieues au-dessus de nous, (les Trois-Rivières), et là ils vivent de la chasse qu'ils ont faite l'hiver, c'est-à-dire de viande d'original boucanée, et de vivres qu'ils ont traités avec les Français. » (1626-4.)

Après 1632, les *Relations* seront plus explicites. Elles présenteront Capitanal, le grand chef des Indiens des Trois-Rivières, elles laisseront entendre qu'il y a des Algonquins des Trois-Rivières formant un groupe suffisamment compact et homogène.

De tout cet ensemble de témoignages irréfutables, probables, incertains, se dégage la conclusion suivante: il a existé un groupement algonquin qui peut s'appeler le groupe des Trois-Rivières; au temps des premiers voyages de Champlain, il n'habitait probablement que très peu les îles de l'embouchure du Saint-Maurice, car la situation en était trop dangereuse vu la proximité du Richelieu; après les combats de 1609 et de 1610, auxquels Champlain prend part, les Iroquois ayant été refoulés chez eux et ayant cessé de venir au fleuve dans ce secteur, cette tribu peut de nouveau fréquenter librement les îles; mais d'un autre côté, elle est nomade et ainsi elle ne demeure pas continuellement au même endroit; elle revient là, l'été, la pêche est excellente, les îles giboyeuses du lac Saint-Pierre ne sont pas éloignées; au mois de septembre, elle se rend à Québec, pour la grande pêche de l'anguille qui rassemble tous les Algonquins; elle revient, elle séjourne peut-être dans ses domaines au début de l'hiver, car elle sait

capturer sous la glace les petits poissons des chenaux; elle demeure assez longtemps sur place pour cultiver et récolter un peu de maïs; puis, quand les grandes neiges tombent, en janvier, en février, en mars, elle retourne dans la forêt pour chasser l'orignal et le chevreuil. De 1610 à 1634, elle est suffisamment en sûreté dans les îles pour y résider aussi longtemps qu'elle le désire; elle flotte entre le nomadisme et la stabilisation, elle a dans les Trois-Rivières un port d'attache.

Le tableau précédent ressort assez bien des pages de Sagard, de Chrestien Le Clercq: Champlain ne le corrobore pas beaucoup. Toutefois les *Relations* lui fournissent une structure si solide qu'il faut l'admettre dans ses lignes générales.

Dans ces circonstances, il est assez difficile d'accepter l'idée d'une mission sédentaire, dès l'arrivée des Récollets, en 1615. Chrestien Le Clercq l'affirme tout d'abord: le père Joseph Le Caron, dit-il, — il se trompe évidemment, car ce missionnaire part pour la Huronie, — construit aux Trois-Rivières, « à la faveur des Français et Sauvages, une maison et une chapelle pour commencer la mission sédentaire . . . Il y dressa un Autel, orné selon la pauvreté; » il y célèbre la messe le 26 juillet. Enfin, l'auteur ajoute ce qui suit: « Il avait disposé toutes choses pour une mission solide, et il aurait souhaité d'y demeurer fixe, les Sauvages mêmes tâchèrent de l'y arrêter, il leur laissa deux Français pour leur consolation spirituelle. » (C.L.C. 1-16.)

Les phrases précédentes relatent un commencement d'exécution seulement. D'autre part, le même historien revient sur le sujet, et de façon à indiquer que la mission sédentaire ne s'établit pas; il affirme en effet que durant l'hiver 1615-16, le père Denys Jamet demeure à Québec, « pour administrer les Sacrements aux Français de la Colonie, y former une mission pour les sauvages, porter ses soins jusques aux trois rivières, et en établir d'autres plus bas dans le fleuve . . . » (C.L.C. 1-69.) Il dira encore que le père Dolbeau se rend aux Trois-Rivières au printemps de l'année 1616, pour examiner l'état de la mission. Ce dernier fait est confirmé par Sagard. Après avoir

longuement parlé de l'hivernement du père Joseph Le Caron en Huronie, en compagnie de Champlain, cet historien ajoute: « Ce bon Père partit donc de son village pour Kebec le 20 de mai 1616 dans l'un des canots hurons destinés pour descendre à la Traite et firent tant par leurs diligences qu'ils arrivèrent aux trois rivières le premier jour de juillet ensuivant, où ils trouvèrent le P. Dolbeau qui s'y était rendu dans les barques des navires nouvellement arrivés de France pour la même traite. » (S. 1-43.) Les pères Dolbeau et Le Caron séjournent quelques jours sur place et ils atteignent Québec le onze juillet.

Le troisième nom mentionné dans le domaine des travaux apostoliques, est celui du frère Pacifique Duplessis. Humble, modeste, caché, mais actif et habile, de plus le coeur plein de pitié, il viendrait aux Trois-Rivières au printemps de l'année 1617 et y demeurerait un certain temps, soit d'une façon continue, soit par périodes. Apothicaire de profession, il soignerait les maladies des Indiens; il apprendrait leur langue; il baptiserait comme c'est l'usage, des enfants et des adultes moribonds; il tenterait d'instruire les enfants, d'enseigner les rudiments de la foi. Et, de cette façon, il saurait acquérir tant d'empire sur les sauvages qu'au printemps 1618, il détournerait de l'Habitation de Québec un coup fort dangereux.

Il s'agit d'un double meurtre commis au Cap Tourmente. Voici le résumé des faits tel qu'établi par Champlain à la suite d'une enquête conduite dans les derniers jours du mois de juin 1618. Un Indien fréquentait l'Habitation de Québec; le sieur Du Parc, commandant de la Garnison, l'honorait de son amitié vers les années 1615 et 1616. Un jour, il est maltraité par le serrurier qui non seulement le bat et l'insulte, mais de plus incite ses compagnons à l'imiter. A l'automne 1616, ce serrurier et un matelot du nom de Pillet se rendent au Cap Tourmente pour y passer quelques jours à la chasse. L'Algonquin outragé apprend le projet, il trouve un compagnon, tous deux se jettent sur les traces des Français. Enfin, ils les trouvent, ils les assassinent, ils lient ensemble les cadavres, les armes, les vêtements, et, les lestant de grosses pierres, ils les précipitent dans le milieu du fleuve.

Au printemps de l'année 1618, les cordages se rompent, les deux corps sont rejetés sur la rive et les Français apprennent vite de quelle façon leurs compagnons ont été massacrés.

La petite garnison de Québec réagit instantanément. Ce double meurtre lui fait prendre conscience de son insécurité. Elle se garde avec soin. Mais ses mesures de prudence affolent les Indiens; ils craignent un coup de vengeance et cessent de venir à l'Habitation. Bien plus, l'appréhension de sanglantes représailles s'empare de leur esprit; ils décident de devancer les Français; leurs guerriers accourent de partout aux Trois-Rivières, lieu du rassemblement: « On était menacé, dit Sagard, de huit cents sauvages de diverses nations, qui s'étaient assemblés aux Trois-Rivières à dessein de venir surprendre les Français et leur couper à tous la gorge, pour prévenir la vengeance qu'ils eussent pu prendre de deux de leurs hommes tués par les Montagnais. » (S. 1-54.)

Les historiens diffèrent ensuite d'avis. Sagard dit que cette armée hésite sur l'à-propos d'attaquer les Français, sur la tactique à adopter et que l'occasion propice s'éloigne. Chrestien Le Clercq donne une autre version. « La providence, qui veillait à la conservation de la colonie, dit-il, permit que l'un de ces sauvages appelé La Forière, que nos pères avaient ménagé aux trois rivières depuis deux ans, et qu'ils s'étaient attachés d'inclination, en donna avis au Frère Pacifique qui en avertit aussitôt les Français . . . On n'épargna rien à ce sauvage, on le chargea de présents, on lui en promit même de plus considérables, non seulement pour apprendre ce qui se machinait parmi ceux de sa nation; mais encore pour les détourner de rien entreprendre contre nous; La Forière s'acquitta heureusement de cette commission, et ménagea si judicieusement les esprits des Sauvages, que non seulement il les fit désister de leur funeste résolution, mais il les persuada encore efficacement de se ligner plus étroitement avec nous; de sorte qu'ils le prièrent de faire leur réconciliation avec les Français, et leur procurer les vivres dont ils avaient grand besoin. » (C.L.C. 1-115.)

L'armée demeure aux Trois-Rivières pendant que La Forière négocie à Québec. Les Français acceptent les propositions de paix, mais à la condition que les meurtriers soient remis entre leurs mains et que les chefs indiens se rendent à l'Habitation. Champlain fournit quelques précisions. Les Indiens, dit-il, déclarent par l'entremise de leur député, qu'ils préfèrent donner « quelques honnêtes présents des pelleteries, comme est leur coutume . . . ce qu'ils prièrent fort les Français d'accepter plutôt, que la mort des accusés qu'ils prévoyaient même leur être de difficile exécution, et ce faisant oublier toutes choses comme non advenues. » (C. 3-190.) Présents à cette entrevue, les Récollets insistent pour que les Indiens amènent les deux meurtriers. C'est en les interrogeant que les Français sauront s'ils ont des complices. En un mot, la justice française et ainsi européenne est en face de la justice des tribus d'Amérique: celle-ci n'exige en pareil cas que des réparations sous forme de présents tandis que la première demande la mort des coupables.

Chargé de ces messages, La Forière revient aux Trois-Rivières. A son arrivée se tient un conseil dont l'importance est grande. Selon la version de Champlain, la plus adoucie, la plus discrète assurément, les guerriers de la Coalition laurentienne examinent de nouveau s'ils doivent faire la guerre aux Français ou conclure la paix; ils pèsent le pour et le contre. Et ce débat n'est pas rassurant pour la petite garnison de Québec qui souffre dans le moment d'une grande famine, « laquelle fut cause, dit Sagard, de nous faire tous filer doux et tendre à la paix. » (S. 1-56.)

La Forière communique donc à l'assemblée les propositions des Français: comparution des accusés, délégation des capitaines, enquête, etc. Les Algonquins, dit Champlain, « trouvèrent cette procédure, et forme de justice à eux fort étrange, et assez difficile, d'autant qu'ils n'ont point de justice établie parmi eux, sinon la vengeance ou la récompense par présents. » (C. 3-191.)

Ils délibèrent pendant un certain temps, ils appellent ensuite les meurtriers devant le conseil. Ils leur représentent les conséquences

de leur crime: possibilité d'une guerre avec les Français, femmes et enfants dans les misères, pêche et chasse difficiles. Et ces résultats se produiraient même s'ils pouvaient, grâce à leur nombre, empêcher les Français de sortir de l'Habitation, de cultiver le sol, de chasser. « En fin de toutes leurs conclusions il valait mieux vivre en paix avec lesdits Français, qu'en une guerre, et une défiance perpétuelle. » (C. 3-192.) Ils demandent aux meurtriers s'ils auront bien le courage de se rendre à Québec; les Français sont bons, ajoutent-ils, ils pardonneront sans doute. Les deux criminels répondent affirmativement. L'un se pare aussitôt comme pour une noce, il est tout de suite prêt. Toutefois, le second ne se rendra jamais à Québec; et c'est probablement l'un des hommes les plus importants de sa tribu, un individu qui reparaitra bientôt sous le nom de Réconcilié; en 1627, il se rendra en Iroquoisie à la tête d'une délégation indienne pour y raccommorder la paix fort compromise; en compagnie d'un Français du nom de Pierre Magnan, il subira là les pires tortures et mourra par le feu.

L'armée indienne quitte à ce moment les Trois-Rivières avec l'un des meurtriers; elle fait halte à une demi-lieue de l'Habitation de Québec. Les capitaines entrent dans le poste; derrière eux se relèvent les pont-lévis. La garnison est sous les armes et fait bonne garde au dedans comme au dehors. L'inquiétude règne chez les Algonquins.

Ils offrent en réparation tout de suite quelques paquets de pelletteries et des bandes de grains de nacre. Chacun d'entre eux est symbolique, comme le veut la diplomatie indienne, et il doit produire un résultat précis: nettoyer le sang versé, lier une nouvelle amitié inviolable et enfin « allumer un feu de conseil, aux Trois-Rivières, et un autre à Québec. » (C.L.C. 1-121.) Le père Le Caron rappelle l'alliance des deux peuples, l'assistance militaire généreusement accordée à la Coalition laurentienne, la compassion des Français pour les Indiens affamés et persécutés. Au père du meurtrier, il signale l'énormité du crime commis par son fils.

Les capitaines affirment de nouveau que ce crime est simple-

ment une affaire entre particuliers; les autres Indiens n'ont eu connaissance du double meurtre que longtemps après qu'il a été commis. Ils ont gardé le silence ensuite, crainte des conséquences.

Le dramatique ne manque point à ce conseil: le père du criminel crie que son fils est un fol, un furieux, que les Français peuvent l'exécuter; et le criminel lui-même supplie qu'on lui donne immédiatement la mort.

La solution pacifique suivante calme les esprits: les Français pardonnent aux meurtriers en attendant l'arrivée de Champlain qui n'est pas à ce moment revenu de France et les Indiens abandonneront deux enfants comme otages.

Pourquoi les Français prennent-ils cette décision? « Nous étions faibles, dit Champlain, au regard du nombre des Sauvages qui étaient dehors et dedans notre Habitation, qui vindicatifs et pleins de vengeance . . . eussent pu mettre le feu partout, et nous mettre en désordre. » (C. 3-190.) « Il n'y eut plus eu de sûreté en eux, que les armes en les mains, avec une perpétuelle défiance. » (C. 3-194) et, de plus, « le commerce pourrait être altéré, et le service du Roi retardé. » (C. 3-199.) Il faut ajouter que ni Algonquins ni Français ne semblaient vraiment disposés à la guerre et ne la voulaient point. Puis aurait-il été sage, aurait-il même été juste d'appliquer immédiatement à un peuple si différent, dont les lois non écrites étaient toutes différentes, une justice qui lui était complètement étrangère?

A ce stage, la scène se transporte de nouveau aux Trois-Rivières où retournent les Sauvages, et qui devient, cette année-là, 1618, pour la première fois, le théâtre d'un autre grand événement: la traite annuelle.

Champlain arrive à Tadoussac le 25 juin; il apprend aussitôt toute l'affaire du double meurtre et la solution temporaire imposée aux Algonquins en attendant sa venue. Deux jours après, le 27, il aborde à Québec; et le 5 juillet, après avoir pris contact avec les hivernants, réglé des problèmes urgents, il part pour les Trois-Rivières à la suite de Pont-Gravé, des commis et des facteurs. Quelles sont

les intentions de Champlain en ce moment? De Tadoussac, il date la réflexion suivante: « Il était à propos de faire ressentir aux Sauvages l'énormité de ce meurtre, et néanmoins n'en venir à exécution pour aucunes bonnes raisons. » (C. 3-202.) A Québec, il déclare qu'il se rend aux Trois-Rivières « afin de voir les sauvages, et communiquer avec eux, et voir ce qui se passait touchant l'assassin ci-dessus déclaré, et ce qu'on y pourrait faire pour pacifier et adoucir le tout. » (C. 3-207.) Champlain ne respire donc pas le feu et le sang; il est décidé à pardonner; mais en même temps, il ne voudrait pas que la facilité du pardon entraînant de nouveaux crimes et il a bien l'intention d'ajouter de nouvelles remontrances à celles du père Le Caron.

Aux Rapides Richelieu, Champlain rencontre des messagers dépêchés par Pont-Gravé: le nombre des Indiens rassemblés aux Trois-Rivières est très grand, disent-ils; ces braves veulent entreprendre une expédition de guerre contre les Iroquois; mais en même temps le volume des pelleteries offertes à la traite est plus considérable qu'il n'a jamais été, et il importe de transporter aux Trois-Rivières, sans délai, tous les articles que peuvent encore contenir les magasins. Champlain prend aussitôt les dispositions requises, et il change d'embarcation pour arriver plus tôt.

C'est donc à l'une des plus grandes traites de cette période que Champlain arrive le lendemain, sept juillet, « sur les trois heures du soir. » Les Indiens ont si vite oublié leur ressentiment que la réception est infiniment cordiale. « . . . Tous les Sauvages de ma connaissance, dit-il, et au pays desquels j'avais été familier avec eux, m'attendaient avec impatience et vinrent au-devant de moi et comme fort contents et joyeux de me revoir, m'embrassant l'un après l'autre, avec démonstration d'une grande réjouissance, comme aussi de ma part je leur faisais le semblable et ainsi se passa la soirée, et reste dudit jour en cette allégresse. » (C. 3-208.)

Ce n'est que le lendemain, quand les conseils commencent, que le désaccord se manifeste. Algonquins et Hurons ne pensent plus qu'à leur expédition de guerre pour laquelle ils sont venus si nombreux;

ils veulent savoir si Champlain les assistera contre les Iroquois, « desquels ennemis ils sont cruellement molestés et travaillés. » (C. 3-209.) De leur côté, les Français sont décidés à s'abstenir et ils n'ont en tête que l'affaire du double meurtre, « pour résoudre ce que nous avons affaire sur le sujet . . . afin d'en faire justice, et par ce moyen les ranger au devoir de rien faire à l'avenir. » Des préoccupations différentes ne peuvent aboutir qu'à un choc et il se produit pendant les conseils.

Champlain affirme qu'il est toujours disposé à fournir à ses alliés l'assistance militaire requise, comme en 1609 et en 1610; mais, ajoute-t-il aussitôt, « lors que l'occasion, et l'opportunité s'en présentait, » en 1617, l'an précédent, ce sont les Indiens qui ne se sont pas présentés au rendez-vous avec le nombre de guerriers promis; l'expédition militaire projetée a raté. Maintenant, il s'agit d'une toute autre affaire: avant tout, « il était raisonnable de résoudre ce qu'il fallait faire sur la mort et assassinat de ces deux pauvres hommes, et qu'il en fallait tirer raison. » (C. 3-210.)

Aussitôt ces paroles prononcées, grande commotion et grande colère dans l'assistance; Algonquins et Hurons offrent de tuer sur le champ les deux assassins; ils reconnaissent la gravité du crime. Toutefois, les Français ne sauraient donner leur consentement à une forme de justice si sommaire et si expéditive. Champlain abandonne le sujet, tant la réaction de l'assemblée lui semble satisfaisante. Il revient à l'assistance militaire. Il semble convaincu pour le moment qu'il n'y a rien à faire avec une armée indienne à moins de l'encadrer solidement d'une centaine d'excellents soldats français. Il assure donc à ses auditeurs qu'il reviendra en 1619 « avec bon nombre d'hommes . . . , et que cependant je supplierais le Roi de nous favoriser d'hommes, de moyens, et commodités, pour les assister, et les faire jouir du repos par eux espéré. » (C. 3-210.) Ces assurances contentent le conseil. Mais les jours suivants, les Indiens s'assemblent de nouveau pour débattre le même problème, ce « qui nous fit passer quelques heures de temps, » dit Champlain. En 1619, il ne revien-

dra pas au Canada, il n'obtiendra pas du Roi le contingent de soldats requis, le projet d'expédition militaire n'aura pas de suites.

Les journées du 9 et du 10 juillet se passent en réjouissances, en danses, en festins continuels « sur l'espérance de la guerre à l'avenir, où je les devais assister. » Pont-Gravé et Champlain devisent encore sur l'affaire du double meurtre. D'un côté, le pardon trop facile peut entraîner d'autres crimes; les sauvages s'imagineront que les Français les craignent, ils deviendront insolents et audacieux; ils croiront que tuer un Français est en somme offense légère. Mais d'autre part, les Indiens sont vindicatifs, versatiles, insaisissables; aujourd'hui, ils peuvent exécuter les meurtriers à la demande des blancs; cependant, demain, ils peuvent tuer par vengeance les Français isolés parmi eux, soit pour la traite, soit pour les découvertes. Alors Champlain et Pont-Gravé aboutissent à la conclusion suivante: « Le tout considéré, nous nous résolûmes de couler cette affaire à l'amiable, et passer les choses doucement, laissant faire leur traite en paix avec les commis et facteurs des Marchands, et autres qui en avaient la charge. » (C. 3-213.)

Toujours animé du même dessein: pardonner mais en même temps souligner la gravité du crime, Champlain ne règlera définitivement cette affaire qu'en 1623, au Cap de la Victoire. Là, se prononceront de nouveau de grandes harangues et de fortes exhortations; puis on jettera une épée dans le fleuve pour symboliser l'oubli. Enfin, il faut signaler que ce crime était important: un événement semblable dans la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui l'état de New-York, sera l'origine d'une guerre sanglante entre blancs et Indiens.

Pont-Gravé et Champlain ayant arrêté leur décision, les Français peuvent s'occuper exclusivement de la traite. Elle est encore remarquable de plusieurs façons. Ainsi, cette année, des tribus nouvelles apportent leurs fourrures en Nouvelle-France pour la première fois. Elles ont reçu des invitations de Champlain lui-même, durant l'hiver 1615-16, elles en ont reçu des interprètes et des missionnaires. Elles accourent maintenant pour voir des Français et connaître la

réception qu'on leur fera. Alors les marchands font « bonne chère » à ces hôtes nouveaux, ils mettent les petits plats dans les grands, ils les honorent de gratifications et de présents. Ils veulent les inciter à revenir régulièrement. Ils réussissent car « tous lesdits sauvages promirent à tous les Français de venir, et vivre à l'avenir en amitié les uns et les autres . . . se comporter avec une telle affection envers nous autres, qu'aurions sujet de nous louer d'eux, et au semblable, que nous les assistassions de notre pouvoir en leurs guerres. » (C. 3-227.) Commencée sous de mauvais auspices, la traite de 1618 produit ainsi une abondance de baisers Lamourette; elle resserre fortement l'alliance entre la Coalition laurentienne et la France.

Les cérémonies religieuses ne manquent pas durant cette période. Le bon frère Pacifique Duplessis, dont l'intervention a produit d'excellents résultats, un peu plus tôt, au printemps, qui a « travaillé de son mieux à ébaucher l'ouvrage du salut des infidèles, il comptait avoir baptisé depuis un an quinze ou vingt de ces Barbares, enfants, nomades ou moribonds. » reçoit temporairement main-forte. Le père Paul Huet est là; sous sa direction, des hommes de bonne volonté érigent bien vite une chapelle de *Rameaux*; il célèbre la messe tous les jours; il obtient aussi de Beauchesne, commandant en l'Habitation de Québec durant la saison passée, « de faire les feux de la Saint-Pierre, et de tirer en l'honneur du saint tous les perriers de la barque. » Un accident faillit avoir lieu: Le Borgne de l'Île, le fameux chef des Algonquins de l'île des Allumettes, se place à côté de l'un de ces petits canons; les Français ne réussissent à l'éloigner qu'après de nombreuses instances; le coup part, le canon éclate et il aurait infailliblement tué l'Indien; ses sujets auraient pu se tourner contre les Français qui n'ont pas besoin, en ce moment, « d'ennemis plus forts que les moustiques et la faim. »

C'est enfin à cette traite que soudain, parmi la foule des sauvages, Champlain distingue Etienne Brûlé, le grand interprète, qu'il n'a pas revu depuis l'automne de l'année 1615. Il partait alors de la Huronie avec une armée huronne, pour aller mettre le siège devant

la bourgade des Onneyouts; Brûlé, lui, partait aussi du même lieu, mais dans une direction différente, avec douze Hurons, pour réclamer des Andastes, habitant au sud de l'Iroquoisie, le contingent de cinq cents guerriers qu'ils avaient promis. Les Andastes n'avaient pas paru devant la forteresse iroquoise, Brûlé n'était pas revenu, le silence s'était fait sur l'homme et les événements.

Champlain saisit donc la première occasion propice pour s'entretenir longuement avec ce compagnon. Brûlé est un personnage; il vit avec les Hurons; le premier blanc, il a remonté l'Outaouais, navigué sur le lac Huron, exploré un immense territoire. Et maintenant, il raconte ses étranges aventures des trois dernières années. Entouré de ses douze compagnons hurons, il est descendu directement vers le sud, il a suivi la rivière Humber, débouché sur le lac Ontario à l'endroit précis où Toronto s'étale aujourd'hui. Là, il a tourné vers l'ouest, contourné l'extrémité occidentale du lac, traversé la rivière Niagara, en pays des Neutres. Les treize hommes se sont faulillés ensuite jusqu'à destination entre la tribu iroquoise des Tsonnontouans et les Eriés; cette route était dangereuse et mauvaise, elle obligeait les délégués de marcher « par des bois, forêts et halliers épais et difficiles, et par des palus marécageux, lieux et déserts fort affreux et non fréquentés. » Malgré les précautions, la petite troupe avait rencontré des ennemis, engagé le combat, elle avait tué quatre hommes et en avait capturé deux. Après cet exploit, elle était arrivée à Carantouan, la bourgade des Andastes.

En ligne directe, cette bourgade n'était qu'à trois journées de marche du fort iroquois bien défendu vers lequel Champlain se dirige dans le même temps. Mais, malgré tous les efforts de l'interprète, les Andastes dépensent un temps précieux à rassembler leurs guerriers; et, quand ceux-ci se présentent au rendez-vous, Champlain et ses alliés ont échoué dans le siège, ils sont repartis.

Que fera Brûlé? Il retourne avec l'armée au pays des Andastes. Il séjourne dans le pays en attendant l'occasion de revenir en

Huronie. Il entend aussi l'appel des territoires non découverts. Après avoir visité les terres et les peuples voisins, cet infatigable marcheur, autant qu'on peut déterminer son itinéraire dans les notes de Champlain, s'embarque sur la rivière Susquehanna; il la descend, le voilà bientôt à l'embouchure et le voilà bientôt au Cap Charles, bien en face de l'Atlantique.

Brûlé revient sur ses pas. Cinq ou six Andastes offrent maintenant de l'accompagner dans le voyage de retour. Il part avec eux au mois de mars 1616, il suit la même route dangereuse. De nouveau les voyageurs sont attaqués par les Tsonnontouans et Brûlé perd de vue ses amis; il erre plusieurs jours à l'aventure sans manger. Enfin, il trouve un sentier, il le suit, il rejoint trois Sauvages qu'il y trouve. Après avoir pétuné, ces gens le conduisent dans leur bourgade, une bourgade iroquoise. Après un interrogatoire serré, ces ennemis commencent à le torturer comme de lui arracher les ongles avec les dents, de le brûler avec des tisons, de lui arracher la barbe, poil à poil. Mais il paie toujours d'audace et lorsqu'un Tsonnontouan veut lui arracher un Agnus Dei ou médaille, il lui dit: « Si tu le prends et me fais mourir, tu verras que, tout incontinent après tu mourras subitement, et tous ceux de ta maison. » (C. 3-222.) L'Indien s'entête, un orage éclate, le tonnerre retentit avec force; affolés, les Iroquois abandonnent leur prisonnier. Enfin, Brûlé réussit à se faire délier; il est conduit dans la maison du capitaine, ses plaies sont soignées. Il vit comme coq en pâte au milieu de ses amis imprévus; donne-t-on un festin, une danse, on l'y convie humblement. Enfin il s'éloigne après avoir promis aux Iroquois « de les mettre d'accord avec les Français, et leurs ennemis, et leur faire jurer amitié les uns envers les autres, et qu'à cette fin il retournerait vers eux le plus tôt qu'il pourrait. » (C. 3-224.)

Etienne Brûlé a bien des aventures à raconter ainsi à Champlain pendant que la traite suit son cours aux Trois-Rivières; il reçoit de chauds encouragements de son chef qui est friand de découvertes et il retourne dans l'Ouest afin de poursuivre ses explorations.

Enfin, la grande traite se clôt. D'après Sagard et Le Clercq d'autres Franciscains viennent exercer leur zèle apostolique parmi le groupe algonquin des Trois-Rivières. Le bon frère Pacifique Duplessis, célèbre pour la « grande compassion qu'il avait dans son âme, » meurt en 1619. Le père Guillaume Poullain lui succède jusqu'en 1622; il obtient l'assistance de deux *donnés*. L'un de ces derniers est Pierre Langoissieux, natif de Rouen. Le père Paul Huet deviendra ensuite le missionnaire attitré. Ces religieux viennent-ils aux Trois-Rivières pendant l'été seulement? C'est bien possible. Le groupe algonquin sème alors son maïs, ses citrouilles, il a une certaine stabilité, et ainsi il peut se prêter aux instructions. En 1623, le père Georges Le Baillif obtient du Roi un emplacement de terrain pour les missions de Québec, de Tadoussac, des Trois-Rivières et de Huronie. Les desservants des Trois-Rivières vivent-ils pendant leur séjour sous le wigwam algonquin ou sous un toit rudimentaire érigé à la hâte?

La traite annuelle a lieu aux Trois-Rivières pendant quelques années, durant cette période. En 1619, Champlain ne vient pas en Nouvelle-France et il ne fournit aucune indication. En 1620, il ne laisse que des notes brèves. Il n'arrive à Tadoussac que le 7 juillet et il raconte que les «sieurs du Pont et Deschênes étaient partis de Québec pour aller à mont ledit fleuve afin de traiter à une île devant la rivière des Iroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre . . . » (C. 5-4.) La traite a-t-elle lieu à cette île ou bien aux Trois-Rivières comme on est porté à le croire par les phrases suivantes: « Je résolu d'envoyer ledit Guers avec six hommes aux trois rivières où étaient le Pont et les commis de la Société, pour savoir ce que se passerait par delà.» (C. 5-7.) Quelques jours s'écoulent et « desdits du Pont et Deschênes descendirent des trois rivières avec leurs barques, et les pelleteries qu'ils avaient traitées. » (C. 5-9) En 1621, quand deux compagnies rivales se disputent le commerce canadien, la traite a toujours lieu aux Trois-Rivières. Champlain dit nettement

que les premiers arrivés « s'embarquèrent pour aller aux trois-rivières, et y traiter ». Pont-Gravé arrive un peu plus tard et « le lendemain il s'en alla aux trois rivières, pour traiter avec les sauvages » (C. 5-32-5). En 1622 également, la foire des pelleteries se tient au même endroit. Vers la mi-juin, quatre barques chargées de marchandises arrivent à Québec; elles y séjournent peu; ceux qui les montent jouissent un moment de l'hospitalité de Champlain, puis ils partent pour les Trois-Rivières « où ils trouvèrent quelque nombre de sauvages, en attendant un plus grand ». Ils reviennent dans les tout derniers jours du mois ou en juillet.

Les Français voudraient imposer Québec comme lieu de traite en 1623. C'est bien du trouble pour eux que de remonter le fleuve sur de longues distances. Les Indiens sont d'un avis contraire; bon nombre d'entre eux, les Hurons surtout, viennent de bien loin, et ils ne veulent pas descendre si bas. Un compromis a lieu, et c'est maintenant le Cap de la Victoire, non loin de l'embouchure du Richelieu, qui l'emporte. Les traites auront lieu au Cap de la Victoire jusqu'en 1629, sauf en 1624, à Québec de 1632 à 1634, date à laquelle les Trois-Rivières l'emporteront enfin pour longtemps.

Durant cette année 1624 se conclut un traité de paix entre la Coalition laurentienne et l'Iroquoisie. La guerre entre ces ennemis traîne de l'aile depuis déjà quelques années. Les préliminaires remontent à l'année 1622 : « Le 6 dudit mois de juin, écrit Champlain, arrivèrent deux Iroquois aux Trois-Rivières, pour traiter de cette paix : le Capitaine m'en donna aussitôt avis, et y envoyèrent deux canots, pour les amener à leurs cabanes, proche de Québec, où ils étaient logés » (C.5-74). Plus loin, il ajoute la phrase suivante: « Ils étaient venus de leur propre mouvement; et le désir qu'ils avaient de voir leurs parents et amis, qui étaient parmi eux (les Algonquins) détenus prisonniers de longue main, les avait fait venir » (C.5-78).

Les négociations se poursuivent à Québec. Elles aboutissent enfin en 1624. La paix se conclut durant la traite. Mais la traite, cette année-là, est fragmentée, éparpillée. Français et Indiens s'entendent

moins que jamais, le conflit est plus aigu qu'il ne l'a jamais été. Champlain ne se prononce pas d'une façon suffisamment claire. De ses écrits peut se tirer une forte présomption en faveur des Trois-Rivières. Ne dit-il pas en effet que le grand chef Emery de Caën part « pour aller aux trois rivières avec les barques, pour traiter avec d'autres sauvages s'il en rencontrait »? (C.5-132). Son voyage durera une dizaine de jours, il sera de retour à Québec le 1er août. Toutefois, dès le 25, les gens de l'Habitation ont appris que six Iroquois sont venus « pour confirmer l'amitié avec tous les sauvages » (C.5-133), et que trente canots hurons sont arrivés à la rivière des Iroquois pour la traite.

Ni Sagard, ni Champlain ne fournissent le témoignage décisif sur le lieu de la traite de 1624, sur le traité de paix qui vient de se conclure, sur la localité qui a été témoin de ce dernier événement, sur les cérémonies qui l'ont accompagné. Il faut alors recourir au moins sur des historiens, à Chrestien Le Clercq, qui lui, fournit sur tous ces points une abondance et un luxe inouï de renseignements.

Cet auteur raconte que Champlain avait préparé avec soin le traité de paix de 1624 entre l'Iroquoisie et la Coalition laurentienne. Dès l'automne précédent, il avait envoyé des messages aux Hurons, aux Nipissings et autres pour leur demander de venir en nombre; « . . . Le rendez-vous général pour la traite était aux trois rivières, où Monsieur de Champlain avait aussi invité les Iroquois pour y envoyer leurs députés » (C.L.C.1-259). Dès le printemps de l'année 1624, « soixante canots chargés de Castors, et autres pelleteries, et deux cents sauvages » sont prêts à partir de Huronie; mais ils attendent jusqu'au mois de juin, car ils veulent voyager avec le père Joseph Le Caron « qu'ils voulaient absolument avoir avec eux, comme celui dans lequel ils mettaient toute leur confiance auprès des Français ». Cette flottille se grossit au passage des canots des Nipissings. De leur part, les Iroquois s'en viennent également avec « 25 canots chargés de pelleteries » (C.L.C. 1-259).

Hurons, Nipissings. Iroquois, Algonquins sont bientôt rassemblés aux Trois-Rivières. « On n'avait jamais vu jusqu'alors, un con-

cours de tant de nations différentes : cependant il n'y eut point de trouble, par les ordres que donna Monsieur de Champlain: il y avait des interprètes pour chacune ». (C.L.C.1-260).

Champlain annonce la confirmation de la paix dans un bref membre de phrase; Chrestien Le Clercq est plus prolix: « On fit toutes les cérémonies ordinaires, dit-il, de la chaudière de paix, des présents, des festins, et des danses, de la part de ces nations, auxquels les Français répondirent de même. Enfin la paix tant désirée fut conclue entre les Iroquois, les Français, les Hurons, et nos autres alliés » (C.L.C.1-260). Vingt-et-un ans plus tard, en 1645, Trois-Rivières assistera à une célébration absolument identique; l'Iroquoisie fera de nouveau la paix avec la Coalition laurentienne. Les *Relations* contiendront alors de longs récits de ces fêtes. Il n'y a qu'à les lire pour savoir ce qui s'est passé en 1624. Les moeurs indiennes n'avaient pas changé, les mêmes événements ont certainement appelé les mêmes cérémonies. Emery de Caën était tout probablement là, tenant la place que Montmagny occupera en 1645.

Mais si la paix se signe aux Trois-Rivières en 1624, elle se brisera au même endroit trois ans plus tard en 1627. C'est une histoire assez longue. Les Agniers sont en guerre avec les Mohicans et avec les Hollandais qui les appuient. Les Mohicans invitent les Algonquins à entrer dans la Ligue. Ces derniers sont fort tentés d'accepter; leurs capitaines ne sont pas unanimes cependant. Champlain apprend toutes ces négociations. Il est opposé à la rupture de la paix dont il a été la cheville ouvrière. Le chef algonquin à qui il communique ses idées lui dit alors « qu'il fallait aller en diligence aux trois rivières, au conseil qui se devait délibérer » (C.5-218); il ne faut pas tarder, car certains Indiens veulent lancer immédiatement une expédition de guerre contre l'Iroquoisie. Champlain ne peut quitter Québec; il décide en conséquence de déléguer son beau-frère, Eustache Boullé. Celui-ci quitte Québec le 9 mai 1627 chargé de la mission de maintenir la paix; il arrive aux Trois-Rivières où les Indiens « s'assemblèrent tous pour prendre la résolution ». Un grand conseil a lieu. Les opi-

nions sont fort divisées : « . . . La moitié désirait la continuation de la guerre, autres de la paix ». (C.5-219). Enfin, après de longs palabres, en présence du représentant de Champlain, « il fut en fin résolu de ne rien faire jusques à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les sauvages d'autres nations seraient assemblés » (C.5-219). Satisfait de cette procédure dilatoire, Eustache Boullé revient à Québec le 21 mai.

Le 9 juin, Emery de Caën part à son tour pour les Trois-Rivières. C'est la traite qui l'occupe en premier lieu. Mais Champlain lui recommande d'insister auprès des Algonquins pour qu'ils observent la paix, il le prie de surveiller leurs agissements. Mais Emery de Caën ne réussit pas dans cette tâche. « Il ne sut tant faire, dit Champlain, ni tous lesdits sauvages, qui étaient là, que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les pût empêcher, pour le peu d'obéissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la rivière des Iroquois, arrivant au lac de Champlain, où ils rencontrèrent un canot dans lequel étaient trois Iroquois, qui sous feinte d'être encore amis, les prirent, un se sauva, et amenèrent les deux aux trois rivières » (C.5-221).

C'est juste au moment du retour de ces écervelés que le bon frère Gervais Mohier, d'après Sagard, arrive aux Trois-Rivières. Il est le premier à décrire cette scène. C'est le soir; les canots approchent doucement sur le grand fleuve; les sept guerriers qui les montent, chantent, et, après chaque couplet, répètent deux fois la syllabe : « Ho, Ho »; les Indiens attendent sur le rivage et comprennent qu'il y a deux prisonniers.

Frère Gervais se renseigne. Il apprend que le chef du parti est Napagabiscou-Tregatin, le gendre de Mecabau-Martin, Algonquin des Trois-Rivières. Il descend sur le rivage avec le père Charles Lalemant qui l'accompagne, « et de là entrèrent dans les cabanes pour voir ces pauvres prisonniers, qu'ils trouvèrent chez un Sauvage, nommé Mecabau ou Martin par les Français, qui nous était grand ami » (S.1-435). L'un a moins de vingt ans; l'autre moins de trente. Ils prennent part

à un festin de pois cuits et de chair d'orignal. Parmi cette foule qui mange avec eux, ils font montre d'autant de gaieté que les autres; pourtant, ils ont été déjà les victimes de mauvais traitements à « tirer des larmes de personnes moins constantes ». Ils n'ont plus d'ongle; on a versé sur les plaies de la cendre chaude mêlée de sable brûlant; une Montagnaise a mordu à belles dents dans le bras de l'un d'entre eux, elle en a arraché une pièce de chair qu'elle a mangée pour venger la mort d'un sien fils capturé par les Iroquois et soumis à la torture. De plus, les Agniers ont été « brisés de coups » pendant le voyage et le plus jeune ayant reçu un coup de masse d'arme sur les reins peut à peine marcher. Malgré tout, ils chantent « mille brocards et imprécations » à l'adresse de Tregatin et des Algonquins et Montagnais « qui ne se fâchent nullement d'entendre un si fâcheux ramage »: (S.1-436) c'est la coutume et « qui serait méritoire si elle était observée pour Dieu ».

Le festin terminé, les prisonniers accompagnent la foule dans une cabane plus grande; ils occupent le milieu et commencent de chanter. Leurs chansons sont composées sur des airs divers, mais toutes sont rythmées avec énergie, on y trouve continuellement des « Ho, Ho », des « Ohé, Ohé », des « Hé, Hé »; des instruments de musique comme écaille de grande tortue, espèce de tambour de basque rempli de maïs ou de petits cailloux, écuelles d'écorce, etc., mêlent leur cacophonie aux chants. Et la jeunesse de ce campement, soit « quantité de jeunes filles et garçons » dansent autour de l'orchestre et des captifs; ces derniers ne portent qu'un brayet; « plus modestes en leurs actions, » les jeunes filles ont les yeux baissés, les bras étendus le long du corps. Enfin « leurs postures et leurs grimaces semblaient de démons. Ils frappaient du talon en terre de telle force que le bruit en retentissait partout, car c'est leur mode de se démenier fort ». (S.1-437) C'est le soir, il fait chaud, une fine poussière s'élève de la terre sèche battue par tant de pieds, et bon frère Mohier quitte bientôt ce spectacle démoniaque. Mais « tout ceci, constate Sagard, n'est pas la fin des mystères de nos pauvres prisonniers, ils ont encore des tours

à faire avant que de voir la fin de leur tragédie, les barbares ne sont pas si fort empressés que de vouloir vider sitôt une affaire où ils trouvent tant soit peu de récréation, ou sujet de festiner, le ris ou la cuisine leur est trop recommandable, et la punition de leurs ennemis trop précieuse pour en demeurer là, et s'arrêter à si beau jeu ». (S.1-439).

Enfin, après la danse, aura lieu dans le wigwam de Napagabiscou-Tregatin, un second festin auquel est invité bon frère Mohier; ce dernier ne peut se dérober, « c'eût été l'offenser que de l'éconduire ». (S.1-440). Les mets qui sont offerts livrent une rude bataille à la solidité d'un estomac. On y trouve un ragoût « composé d'un reste de chair d'élan, de son Hiver passé, moisie et sèche comme du brésil, (tabac), qu'on mit dans la chaudière sans la laver . . . avec des oeufs de canard si vieux et pourris que les petits y étaient tout formés. On y ajouta encore des poissons entiers sans être habillés, puis des pois, des prunes, et du blé d'Inde, qu'on fit bouillir dans une grande chaudière, brouillé et remué le tout ensemble avec un grand aviron ». Le frère mange avec parcimonie.

Tout comme Champlain, Emery de Caën et autres, il tente d'arracher les prisonniers à la mort pour que la paix ne soit pas brisée. Ces Iroquois, dit-il, ne faisaient aucun mal; ils chassaient le castor sur la foi des traités; ils n'avaient aucune intention de combattre qui que ce soit. Mais ces exhortations ne remportent aucun succès. Une guerre éternelle règne entre les Iroquois et les Algonquins, disent ces derniers; leurs ennemis infligent des supplices identiques à leurs prisonniers algonquins; ne pas torturer son ennemi, c'est montrer qu'on est femmelette; « . . . Et ainsi furent condamnés ces deux pauvres prisonniers à mourir devant toutes les Nations assemblées pour la traite, sans que les prières de nôtre Frère pussent rien obtenir pour eux qu'une prolongation de quelques jours, que le sieur de Champlain, avec le reste des Capitaines Montagnais devaient se rendre à la traite ». (S.1-441).

Emery de Caën ne remporte pas de succès non plus, il travaille

à maintenir la paix et à libérer les prisonniers; mais « ne pouvant rien faire avec eux, déclare Champlain, il m'écrivit une lettre, me faisant entendre toutes les nouvelles : que ma présence y eut été fort requise, ce qui fut cause qu'aussitôt je m'embarquai dans un canot avec Mahigan aticq, qui fut le quatorzième de juillet ». (C.5-222).

Frère Gervais, « nos Montagnais des trois Rivières », Emery de Caën, les prisonniers, se transportent alors au Cap de la Victoire où de grands conseils ont lieu sur la question de la paix et de la guerre. Champlain remporte un grand succès : l'assemblée se prononce pour la paix et pour la libération des captifs. Elle décide d'envoyer en Iroquoisie une ambassade composée du Réconcilié, l'un des meurtriers du Cap Tourmente, d'un Français, Pierre Magnan et de quelques autres. Mais il est trop tard, ces délégués seront mis à mort et la guerre recommencera. Les « jeunes fols, et inconsiderés qui avaient fait cela » peuvent se réjouir.

Le verbeux, diffus et prolixe Sagard consacre pages sur pages à deux Indiens des Trois-Rivières, qui ont joué un grand rôle dans l'affaire précédente : Napagabiscou-Tregatin et Mecabau-Martin. Champlain parle d'eux brièvement et en termes moins élogieux. Tous deux se convertissent, tous deux meurent dans un bref délai, après des actions qui sont interprétées de façon différente. Le second donnera l'une de ses filles à Champlain en janvier 1628; elle fera partie du trio célèbre qui a passé à l'histoire sous les noms de Foi, Espérance, Charité.

Les oeuvres des trois historiens précédents, Champlain, Sagard, Chrestien Le Clercq énumèrent, au hasard des événements, les noms des personnages les plus célèbres qui ont visité les Trois-Rivières, ou se sont arrêtés dans les îles, durant cette période. Parmi cette foule, il faut mentionner le père Joseph Le Caron, le père Nicolas Viel, Sagard lui-même. Ce dernier y va de son petit couplet : « Nous passâmes aux Trois-Rivières que je contemplai curieusement pour être un séjour fort agréable et charmant. Les français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières, pour ce qu'il sort des terres une assez belle rivière qui

se vient décharger dans le grand fleuve de Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve. Nôtre missionnaire (le père Huet probablement) les y reçut avec joie et les conduisit aux cabanes des Sauvages où l'on faisait la prière » (S.1-169).

Pont-Gravé revient constamment, soit pour la Compagnie de Rouen ou la Compagnie de Montmorency; c'est un vieux négociant jovial, d'humeur légère et gaie, que Champlain prise beaucoup. En 1622, il amène avec lui le personnage que l'on appelle alors l'amiral de la flotte, l'illustre de la Ralde. Guillaume et Emery de Caën y font des séjours pour leurs affaires. Eustache Boullé, le beau-frère Champlain, assiste là à des conseils. Les pères Charles Lalemant, Joseph de la Roche-Daillon, le premier blanc à visiter la nation Neutre, nombre d'autres ont mis pied à terre dans les îles.

Quand les Français reviennent au pays, après la remise du Canada à la France, ils trouvent l'état de guerre entre les Iroquois et les Algonquins du Saint-Laurent. La panique règne souvent dans les campements. Les Jésuites apprennent que le village des Trois-Rivières vit dans la terreur tout comme Québec. Les Indiens n'y attendent plus en paix « la maturité de leurs bleds et citrouilles ». Le père Paul Le Jeune dit même ce qui suit à la fin de l'année 1633 : « La Crainte qu'ont les Algonquins de leurs ennemis les Iroquois, leur fait abandonner leur pays; et comme ils l'aiment naturellement, ils demandent instamment qu'on aille faire une habitation parmi eux, ayant dessein de former un bourg à l'entour du fort qu'on dressera là, et de se ramasser là-dedans : ce que Messieurs de la Compagnie de cette Nouvelle-France auront bien agréable » (1633-24).

Quelques mois auparavant, Champlain était revenu en qualité de gouverneur de la Nouvelle-France. Après son arrivée, s'étaient présentés à Québec dix-huit canots montés par des Indiens des Trois-Rivières. Dans le même temps, trois navires anglais étaient mouillés à Tadoussac, et une barque de même nationalité se tenait beaucoup plus haut dans le fleuve. Les marchands craignaient que ces Indiens n'allas-

sent porter leurs pelleteries à ces concurrents. Alors Champlain se rend tout de suite auprès des Algonquins des Trois-Rivières, et il leur fait « parler fort à propos par le sieur Olivier, truchement, honnête homme, et bien propre pour ce pays-ci ». (1633-26). Cet interprète leur rappelle les combats que les Français ont livrés en faveur de la Coalition laurentienne, l'amitié de la France, les bonnes relations qui ont toujours existé entre Champlain et le père du capitaine des Algonquins des Trois-Rivières, le célèbre Capitanal. Il les représente comme « ayant désiré et demandé qu'on fit une habitation de Français en leur pays pour les défendre contre les incursions de leurs ennemis ». (1633-26), et comme n'ayant reçu jusqu'à ce jour une réponse satisfaisante. Champlain, ajoute encore Olivier Le Tardif, a formé autrefois le dessein de la leur accorder, « et que cela serait déjà mis en exécution sans le détourbier des Anglais; qu'au reste il était pour le présent occupé à la réparation des ruines . . . qu'il ne manquera pas de leur donner contentement si tôt qu'il aura pourvu aux affaires plus pressantes; que les Pères (parlant de nous autres), demeureront parmi nous, et les instruiront, comme aussi leurs enfants » (1633-26). Enfin, avant de troquer leurs pelleteries contre des marchandises anglaises, les Algonquins doivent bien réfléchir : les Français sont revenus pour demeurer, les Anglais ne sont que des oiseaux de passage.

En un mot, deux raisons militent pour la construction d'une habitation aux Trois-Rivières : la raison militaire et la raison commerciale. Dans le moment, Champlain doit surtout insister sur cette dernière qui porte, naturellement, la marque de plus d'égoïsme. Aussi Capitanal s'en amuse un peu. Les Algonquins des Trois-Rivières désirent la construction d'une habitation chez eux, c'est vrai, dit-il; mais les Français ne la souhaitent pas moins énergiquement, dans l'intérêt de leur commerce, pour tenir le fleuve ouvert aux Hurons et pour garder pour leurs comptoirs les pelleteries apportées par les Algonquins. Ils signale ces points avec discrétion, mais avec netteté. « Pour l'habitation que tu dis que nous avons demandée aux trois-rivières, ajoute-t-il, je ne suis qu'un enfant, je n'ai point de mémoire, je ne sais

si je l'ai demandée; vous autres vous avez votre Massinahigan, (c'est-à-dire, vous avez connaissance de l'écriture), qui vous fait souvenir de tout; mais quoi que c'en soit, tu seras toujours le bienvenu. » Remarquez la prudence de cet homme, à faire voir que non seulement les sauvages, mais encore que les Français désirent cette habitation; il poursuivit son discours, disant: « quand tu viendras là haut avec nous, tu trouveras la terre meilleure qu'ici : tu feras au commencement une maison comme cela pour te loger . . . c'est-à-dire que tu feras une forteresse, puis tu feras une maison comme cela, désignant un grand lieu, et alors nous ne serons plus des chiens qui couchent dehors, nous entrerons dans cette maison, (il entendait un bourg fermé) : En ce temps-là on ne nous soupçonnera plus d'aller voir ceux qui ne vous aiment pas : tu sèmeras des blés, nous ferons comme toi, et nous n'irons plus chercher nôtre vie dans les bois, nous ne serons plus errants et vagabonds ». (1633-27). Capitanal promet que ses gens n'iront pas porter leurs fourrures aux Anglais; il permet même à Champlain de saisir celles des Algonquins de sa tribu qui n'observeraient pas ses ordres sur ce point.

Ce conseil de grande importance se termine sur une note gaie : « La conclusion fut que le sieur de Champlain leur dit : quand cette grande maison sera faite, alors nos garçons se marieront à vos filles, et nous ne serons plus qu'un peuple. Ils se mirent à rire, répartant : Tu nous dis toujours quelque chose de gaillard pour nous réjouir, si cela arrivait nous serions bien heureux » (1633-28).

Avec ses fines nuances, avec son air de n'y pas tenir, le discours de Capitanal prouve bien, comme le dit le père Le Jeune, que les Indiens ne sont pas « si massifs qu'on les pourrait dépeindre ». Au fond, la décision de Champlain, dont les racines solides remontent jusqu'en 1603, correspond non-seulement aux besoins de la Nouvelle-France, mais encore à l'intérêt des Algonquins; elle tient compte des nécessités de la traite, c'est vrai, mais elle protégera le groupe algonquin des Trois-Rivières contre les invasions maintenant imminentes des Iroquois.

Le père Paul Le Jeune, supérieur des Jésuites, se réjouit de cette fondation. Deux années d'études et d'observations viennent de lui prouver qu'il ne sera pas facile de stabiliser les nomades et ensuite de les évangéliser. Dans cette entreprise, les missionnaires auront besoin de l'exemple et du secours des colons. Alors la construction d'une habitation peut avoir pour conséquence de fixer les Algonquins. Le père Le Jeune leur a déjà communiqué ses projets : « Car pour ceux des Trois-Rivières, dit-il, où nos Français vont faire une nouvelle habitation cette année, ils ont promis qu'ils s'arrêteront là et qu'ils sèmeront du blé d'Inde; ce qui me semble n'est pas tout à fait assuré, mais probable, pour autant que leurs prédécesseurs ont eu autrefois une bonne bourgade en cet endroit, qu'ils ont quittée pour les invasions des Iroquois leurs ennemis » (1634-12).

Les Français exécuteront leur promesse l'an suivant. Et ainsi la région des Trois-Rivières sort de la pénombre de la préhistoire pour entrer dans la lumière crue de l'histoire moderne.

Jés. Paul Desrosiers.